



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 03 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Dominique PICAVEZ, Philippe LUYAT, Elodie JODAR

Excusés : Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN – Valérie CHALLON, pouvoir donnée à Elodie JODAR – Valérie ESCOFFIER, pouvoir donné à Lucie BALMET
Sandrine BOSCARO, Frédéric MAUGIRON, Patrick GUIGNIER

Nombre de suffrages exprimés : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_05_03042023

05. Budget de l'eau 2023 : décision modificative n°1 (reversement de la redevance pollution à l'Agence de l'Eau RMC)

Considérant que la déclaration effectuée auprès des services de l'Agence d'Eau concernant le reversement de la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique fait apparaître un reversement à effectuer pour l'année 2023 (au titre des recouvrements effectués sur l'année 2022 des rôles d'eau des années 2020 à 2022) de 15 713.39 € - ce qui souligne un taux de recouvrement

Considérant que la somme prévue au chapitre 014 atténuation de produits au BP 2023 de l'eau est insuffisante pour couvrir ce reversement, il est nécessaire d'augmenter cette prévision budgétaire et donc de réajuster d'autres crédits du budget 2023.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Vu le budget de l'eau prévisionnel 2023,

Décide d'adopter la décision modificative n°1 au budget de l'eau 2023 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6135 : Locations mobilières	2 000,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 000,00 €	
D 701249 : Rev agence eau - redev pollu dom		5 800,00 €
TOTAL D 014 : Atténuation de produits		5 800,00 €
D 6542 : Créances éteintes	1 000,00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	1 000,00 €	
R 701241 : Redev pollution domestique		2 800,00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		2 800,00 €

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 038-213804990-20230403-D_05_03042023-BF



Charge le Maire de la bonne exécution de la décision modificative
l'eau 2023.

Le Maire,
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 04 avril 2023.
Le Maire, Emile BUCH*

